

## ORDRE DU JOUR DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2015

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois d'août 2015
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - MMQ – Visite de prévention dans notre municipalité
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt du rapport financier semestriel
8. Dépôt des écritures de journal général d'août 2015
9. Résolution relative à l'achat d'une camionnette neuve
10. Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00022914-1 – 37225 (04) – 2015-06-18-33
11. Questions diverses
12. Période de questions
13. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le mardi 8 septembre 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :        Monsieur     Jean-Claude Milot, maire  
                                 Madame        Françoise Asselin, conseillère  
   Nicole Grenon, conseillère  
                                 Messieurs    Jacques Lefebvre, conseiller  
   Frédéric Morissette, conseiller  
   Robert Normandin, conseiller  
   Daniel André Thibeault, conseiller

**Les membres présents forment le quorum.**

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

**2. Ordre du jour**

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 11, comme suit :

- Résolution autorisant le paiement de comptes
- Appel d'offres pour la vente du GMC 1998
- Avis d'infraction transmise aux propriétaires d'un immeuble

**3. Résolution 2015-09-94**

**Approbation des procès-verbaux du mois d'août 2015**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'août 2015, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**4. Résolution 2015-09-95**

**Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois d'août 2015, datée du **27 août 2015**, du chèque **3036 à 3062** et du prélèvement no **508 à 516** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **21 318.84 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs datée du 27 août 2015**) du mois d'août 2015, pour un montant de : **3 703.09 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois d'août 2015, datée du **28 août 2015**, pour les salaires versés du numéro # **503353** au numéro # **503377** pour un montant total de **8 692.90 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. **MMQ – Visite de prévention dans notre municipalité**

Notre assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec, nous informe d'une visite de prévention de nos infrastructures. Ladite rencontre a eu lieu le mardi 1<sup>er</sup> septembre dernier, la précédente visite préventive avait eu lieu en 2007. Les conseillers en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux, produiront un rapport à la municipalité pour les correctifs à faire, puisque l'inspecteur municipal par intérim était présent lors de la visite; il a déjà commencé certains des correctifs.

6. **Rapport des travaux de voirie**

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **58 946.03 \$**. Il reste des travaux obligatoires à réaliser pour un montant de **40 726.97 \$** en conservant une réserve en cas d'imprévus de 5 000 \$ et en tenant compte de la subvention discrétionnaire qui nous a été accordée par le Ministre des Transports au montant de 13 322 \$.

7. **Dépôt du rapport financier semestriel**

La directrice générale dépose pour les membres du conseil municipal, le rapport financier semestriel pour la période se terminant le 30 juin 2015; conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

8. **Dépôt des écritures de journal général du mois d'août 2015**

La directrice générale dépose aux élus les écritures du journal général du mois d'août 2015, tel que demandé par le vérificateur.

9. Résolution 2015-09-96

**Résolution relative à l'achat d'une camionnette neuve**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait acquis en 2002 une camionnette usagée GMC 1500 année 1998 pour la somme de 14 838 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette camionnette est âgée de plus de 17 ans et qu'elle a de plus en plus besoin de réparations importantes, entres autres le remplacement du catalyseur et de la pompe à essence;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches ont été entreprises auprès de divers garages, afin de trouver une camionnette usagée répondant à nos critères et que celles trouvées avaient un kilométrage élevé (elles auraient éventuellement eu besoin de réparation) et n'étaient pas non plus selon nos critères;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le conseil a donné son accord pour aller en appel d'offres sur invitation, afin d'acquérir une camionnette neuve et un devis a été élaboré par la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises ont été contactées afin d'obtenir des soumissions, tenant compte de la marque du véhicule souhaité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a été faite le vendredi 4 septembre 2015 et que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense sera payée à même les activités de fonctionnement du fond général de l'année courante et si requis il sera affecté aussi une somme provenant du surplus accumulé;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'achat d'une camionnette neuve GMC Chevrolet 1500 Silverado année 2015, tel que la soumission datée du 28 août 2015 du garage H. Auger Automobiles Inc. de Nicolet, conformément au devis de la municipalité et de l'offre du garage pour le véhicule portant le numéro de série *1GCNCPEH5FZ369249*, pour la somme de 25 180.00 \$ plus les taxes applicables, incluant les garanties du fabricant.

**QUE** la Directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, tous les documents requis en regard de cette acquisition incluant l'immatriculation du véhicule.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2015-09-97

**Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00022914-1 – 37225 (04) – 2015-06-18-33**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a réalisé les travaux admissibles à cette subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux pour cette année consistaient à améliorer la qualité de roulement dans les rangs St-Alexis, St-Joseph Ouest et de la route Thibeault;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction & Pavage Boisvert Inc. a réalisé les travaux de surfacage en date du 17 août 2015 totalisant la somme de 25 215.84 \$ plus les taxes applicables;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné de 13 322.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 11. Questions diverses

a. Résolution 2015-09-98

### **Résolution pour autoriser le paiement de factures**

**CONSIDÉRANT QUE** des factures ont été reçues après la transmission de la liste aux élus;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à procéder au paiement des comptes apparaissant ci-dessous, pour les factures à payer soumises au conseil en date de ce jour; pour une somme n'excédant pas 44 000.42 \$.

La Coop	\$ 5.89
Fournitures Denis	103.47
Neksys	884.97
Visa Desjardins	297.50
Aon Hewitt/RREMQ	873.36
Receveur Général du Canada	1 028.03
Marquage et Traçage du Québec	3 164.80
PitneyBowes	281.52
Xérox	34.38
Oz Design	287.44
Construction & Pavage Boisvert	28 990.76
Jean Carignan & Fils	4 093.14
Laboratoire Environnex	668.73
Postes Canada	74.54
Somavrac c.c.	2 568.03
Aquadata	643.86
<b>Total</b>	<b>44 000.42</b>

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **b. Appel d'offres pour la vente du camion GMC 1998**

Suite à la décision du conseil municipal d'acquérir une nouvelle camionnette, la directrice générale demande au conseil municipal, puisque certaines personnes ont démontré de l'intérêt pour le camion municipal, d'aller en appel d'offres pour le vendre (comme nous l'avons fait pour nous départir du vieux tracteur-tondeuse) par la publication d'un document sous forme de circulaire sur le territoire de la municipalité. Le conseil est d'accord et adopte la résolution suivante :

Résolution 2015-09-99

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-09-96 autorisant l'achat d'une camionnette neuve;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale à préparer et à publier un appel d'offres pour la vente du camion GMC 1500 année 1998 pour une mise de départ de 500.00 \$, incluant l'ensemble de pneus d'hiver.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**c. Avis d'infraction transmis aux propriétaires d'un immeuble**

La directrice générale dépose au conseil copie d'un avis d'infraction qui a été transmis aux propriétaires d'un immeuble. Un suivi sera fait pour le respect de la réglementation en vigueur.

**12. Période questions**

L'inspecteur municipal par intérim soumet des éléments à l'attention du conseil qui nécessiteront des analyses et décisions dans un avenir rapproché.

**13. Résolution 2015-09-100**

**Clôture de la séance**

Sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil lève la séance à 20 h 40.

---

Jean-Claude Milot, Maire

---

Manon Shallow, dir. gén. & sec. très.